

La victime a perdu connaissance :

Appliquer la conduite à tenir devant une victime suspecte de traumatisme et qui a perdu connaissance, si elle respire.

La victime, consciente, présente une détresse vitale :

Appliquer la conduite à tenir adaptée à une victime qui présente une détresse respiratoire ou circulatoire.

La victime ne présente pas de détresse vitale apparente :

- Mettre immédiatement la victime dans une position assise ou demi-assise dès lors qu'il existe une gêne respiratoire.

Cette position sera maintenue lors de son relevage et de son transport.

- Dénuder le thorax de la victime.
- Dans la mesure du possible cela doit se faire en préservant son intimité et si possible sans l'exposer au froid.
- Vérifier la présence de lésion dans le dos de la victime, particulièrement au cours de sa mobilisation (installation en position assise, PLS).
- Administrer de l'oxygène en inhalation, si nécessaire.
- Protéger la plaie par un dispositif médical non occlusif spécifique à cette utilisation s'il est à disposition.

En son absence, laisser la plaie à l'air libre.

- Protéger au plus vite contre le froid, le vent ou la chaleur.
- Transmettre le bilan pour obtenir un avis médical.
- Surveiller attentivement la victime du fait d'un risque d'aggravation brutale.

Il ne faut jamais retirer un corps étranger pénétrant dans le thorax, sauf si celui-ci empêche la réalisation d'une RCP.